

Compte-rendu des décisions prises par le Conseil d'Administration du CCAS le 20 juin 2017.

117-2017 – SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} tranche

118-2017 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

119-2017 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

**120-2017 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2016**

121-2017 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

122-2017 – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 20 juin 2017

117-2017 – SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} tranche

REÇU À LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2017

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Christiane DIEMUNSCH (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention à l'association ASFMR), Corinne LOUIS, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention à l'association UNIAT).

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Caroline SANCHEZ, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Daniel REBERT, qui donne procuration à Mme Roseline HOUPIN ; M. Hubert PHILIPP, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 11

contre : 0

abstention: 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

REÇU À LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2017

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du Conseil d'Administration du 20.06.2017

Point N° 1 SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} tranche -

Rapport n° 117 -2017

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution d'une seconde tranche de subventions pour l'année 2017 selon le tableau ci-joint.

La répartition des subventions est faite selon le secteur d'intervention des associations et les montants alloués s'élèvent à un total de 412 700 € pour cette deuxième tranche.

Les avances sur subventions 2017 d'un montant de 198 750 € versées aux associations «APALIB', APAMAD, LA MANNE, ESPOIR », étant comprises dans le total précité, il reste à attribuer au titre de la présente délibération un montant de 213 950 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-joint

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 compte 6574.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les conventions, selon le modèle ci-joint, adapté le cas échéant aux situations particulières, à conclure avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000,00 €, désignées ci-après :

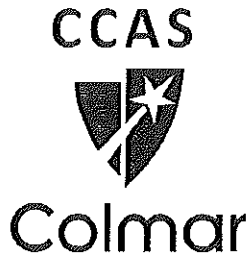
- Association APALIB',
- Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD),
- Association LA MANNE, Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail,
- Association ESPOIR,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président

Subventions aux Associations Année 2017 - 2ème tranche -

Associations par secteur d'intervention	Attributions 2016	Demandes 2017	Décisions 2017	Avances déjà versées	Reste à attribuer
PERSONNES HANDICAPEES					
Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT) Section Colmar et Environs	400,00 €	450,00 €	450,00 €		450,00 €
<i>S/TOTAL</i>	400,00 €	450,00 €	450,00 €	- €	450,00 €
SANTE					
Association ARGILE	- €	900,00 €	750,00 €		750,00 €
Association SOS Amitié 68	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Association Suicide Ecoute Prévention Interventions auprès des Adolescents (SEPIA)	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €		7 200,00 €
<i>S/TOTAL</i>	8 200,00 €	9 600,00 €	8 950,00 €	- €	8 950,00 €
PERSONNES AGEES					
Association APALIB'	95 000,00 €	123 000,00 €	95 000,00 €	47 500,00 €	47 500,00 €
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile "APAMAD"	65 000,00 €	82 000,00 €	65 000,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €
<i>S/TOTAL</i>	160 000,00 €	205 000,00 €	160 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
AIDE MATERIELLE & ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES					
Association ESPOIR	165 000,00 €	175 860,00 €	165 000,00 €	82 500,00 €	82 500,00 €
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées (ASFMR)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	72 500,00 €	72 500,00 €	72 500,00 €	36 250,00 €	36 250,00 €
Association Cultures du Coeur	- €	6 800,00 €	800,00 €		800,00 €
<i>S/TOTAL</i>	242 500,00 €	260 160,00 €	243 300,00 €	118 750,00 €	124 550,00 €
TOTAL GENERAL	411 100,00 €	475 210,00 €	412 700,00 €	198 750,00 €	213 950,00 €



**Convention relative à l'attribution
d'un concours financier à l'association
au titre de l'année 2017**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, dûment représenté par son Président en exercice, Monsieur Gilbert MEYER,
ci-après désigné par les termes, « **le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar** »,
d'une part,

Et

L'association, dont le siège social est situé au, représentée par son Président,
ci-après désignée sous le terme « **L'association** »,
d'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la demande de subvention du.....

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar du 20 juin 2017 accordant une subvention d'un montant de€ à l'association

il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar soutient l'action menée par **L'association**

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour 2017, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar alloue à l'association une **subvention globale** de €.

Cette somme comprend l'avance d'un montant de€ déjà versée, et le solde de€.

Le renouvellement de la subvention ainsi accordée ne constitue aucunement un droit. La reconduction de l'aide fera l'objet d'un nouvel examen en fonction des critères définis à l'article 1.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

Le versement sera effectué par virement au compte de l'association N°

L'ordonnateur de la dépense est le Président du Centre Communal d'Action Sociale, le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 4 : Restitution des comptes, présentation des documents financiers

La décision d'attribution de la subvention 2017 doit également prendre en compte l'examen du compte d'exploitation et du bilan de l'année précédente.

L'associations'engage à :

- a) communiquer au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, au plus tard le 30 juin 2017 le compte d'emploi de la subvention attribuée en 2016,
- b) formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 1^{er} décembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé,
- c) de tenir à sa disposition, les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 5 : Activités de l'Association

L'Association s'engage à

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour l'exercice 2017. En cas de reconduction de la subvention, une nouvelle convention sera signée entre les parties.

ARTICLE 7 : Résiliation de la Convention

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville de Colmar se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par **l'association** de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar par lettre recommandée avec accusé de réception, **l'association** n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

ARTICLE 8 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés à l'article 7, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 9 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relève de la compétence de la juridiction administrative.

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour l'Association,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Colmar
le Président

Président

Gilbert MEYER
Maire de Colmar

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 20 juin 2017

118-2017 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2017

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Christiane DIEMUNSCH, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Caroline SANCHEZ, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Daniel REBERT, qui donne procuration à Mme Roseline HOUPIN ; M. Hubert PHILIPP, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

28 JUIN 2017

Point N° 2 COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016Rapport n° 118 - 2017

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice dressé par le Trésorier Principal Municipal. Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré, et

après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

STATUANT - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne la section de fonctionnement
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président

01208 - CCAS COLMAR

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

REÇU À LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	2 152 486,82	2 152 486,82
Titres de recettes émis (b)	0,00	2 079 961,50	2 079 961,50
Réductions de titres (c)	0,00	22 347,21	22 347,21
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	2 057 614,29	2 057 614,29
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	2 152 486,82	2 152 486,82
Mandats émis (f)	0,00	2 330 669,87	2 330 669,87
Annulations de mandats (g)	0,00	319 437,81	319 437,81
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	2 011 232,06	2 011 232,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	46 382,23	46 382,23
(h - d) Déficit	0,00		

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 20 juin 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

119-2017 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

28 JUIN 2017

Étaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente (qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote) et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Christiane DIEMUNSCH, Corinne LOUIS, Jean-Jacques WEISS (qui a présidé la séance pour le vote), Michel ZIPPER.

Étaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Caroline SANCHEZ, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Daniel REBERT, qui donne procuration à Mme Roseline HOUPIN ; M. Hubert PHILIPP, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 9

contre : 0

abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2017

Point N° 3 COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapport n° 119 - 2017

Conformément aux règles de comptabilité publique, le Centre Communal d'Action Sociale établit son Compte Administratif. Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant l'exécution budgétaire au cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats de dépense) et la rapprochant des autorisations budgétaires votées par le Conseil d'Administration (budgets primitif et supplémentaire). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'est pas présent pour l'approbation du Compte Administratif. Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Jean-Jacques WEISS, élu par le Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE le résultat définitif tel que résumé ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				105 586,82 €		105 586,82 €
Résultat affecté				0,00 €		0,00 €
Opérations de l'exercice			2 011 232,06 €	2 057 614,29 €	2 011 232,06 €	2 057 614,29 €
TOTAUX			2 011 232,06 €	2 163 201,11 €	2 011 232,06 €	2 163 201,11 €
Résultats de clôture				151 969,05 €		151 969,05 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				151 969,05 €		151 969,05 €
RESULTATS DEFINITIFS				151 969,05 €		151 969,05 €

DONNE décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2016 conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président



Centre Communal
d'Action Sociale
de
COLMAR

Compte Administratif
Exercice 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE DE 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M14

COMPTE ADMINISTRATIF
voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2016

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 3	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p. 4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p. 5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p. 8 à 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p. 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p. 12 à 14	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6 - Equilibre des opérations financières		X
	A7.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2 - Etats de la répartition de la TEOM		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers (subventions)	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée budget principal, budgets annexes		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état II-B-3 (2)
 - avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : -/

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du)(2).

IV - Le présent Compte Administratif a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 2 011 232,06	g 2 057 614,29
	Section d'investissement	b	h

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 105 586,82
	Report en section d'investissement (001)	d	j

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	2 011 232,06 =a+b+c+d	2 163 201,11 =g+h+i+j
-----------------------------------	--------------------------	--------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 011 232,06 =a+c+e	2 163 201,11 =g+i+k
	Section d'investissement	=b+d+f	=h+j+l
	TOTAL CUMULE	2 011 232,06 =a+b+c+d+e+f	2 163 201,11 =g+h+i+j+k+l

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	436 186.82	359 946.69	6 302.95		69 937.18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	790 200.00	782 624.64			7 575.36
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	926 100.00	841 210.07	21 147.71		63 742.22
Total des dépenses de gestion courante		2 152 486.82	1 983 781.40	27 450.66		141 254.76
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 152 486.82	1 983 781.40	27 450.66		141 254.76
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		2 152 486.82	1 983 781.40	27 450.66		141 254.76
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 044 900.00	2 053 508.43			-8 608.43
Total des recettes de gestion courante		2 044 900.00	2 053 508.43			-8 608.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	4 105.86			-2 105.86
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 046 900.00	2 057 614.29			-10 714.29
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		2 046 900.00	2 057 614.29			-10 714.29
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		105 586.82				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	366 249,64		366 249,64
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	782 624,64		782 624,64
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	862 357,78		862 357,78
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 011 232,06		2 011 232,06
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 053 508,43		2 053 508,43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 105,86		4 105,86
	Recettes de fonctionnement - Total	2 057 614,29		2 057 614,29
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			105 586,82

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	436 186.82	359 946.69	6 302.95		69 937.18
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	134.93				134.93
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES					
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00				100.00
6058	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	34.93				34.93
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 565.07	1 565.07			
616	PRIMES D'ASSURANCES					
	DIVERS					
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 565.07	1 565.07			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION					
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	434 486.82	358 381.62	6 302.95		69 802.25
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES HONORAIRES	3 720.00				3 720.00
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	900.00	834.00			36.00
6232	FETES ET CEREMONIES	68 000.00	64 467.05	3 532.95		
6238	DIVERS	60.00	60.00			
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS COLLECTIFS	245 000.00	218 338.96	2 770.00		23 861.04
6257	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS RECEPTIONS	100.00				100.00
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 600.00	2 437.72			162.28
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	68 600.00	67 361.65			1 238.35
6288	AUTRES	45 486.82	4 802.24			40 684.58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	790 200.00	782 624.64			7 575.36
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	790 000.00	782 426.64			7 573.36
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	790 000.00	782 426.64			7 573.36
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	200.00	198.00			2.00
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUNERATION PRINCIPALE					
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	200.00	198.00			2.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Ait.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	926 100,00	841 210,07	21 147,71		63 742,22
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	SECOURS					
6562	AIDES	342 000,00	262 064,78	21 147,71		58 787,51
6568	AUTRES SECOURS	2 500,00	235,29			2 264,71
	SUBVENTIONS					
6573	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	27 625,00	27 625,00			
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	553 975,00	551 285,00			2 690,00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656	2 152 486,82	1 983 781,40	27 450,66		141 254,76
	TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+68+67+68+022	2 152 486,82	1 983 781,40	27 450,66		141 254,76

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 152 486,82	1 983 781,40	27 450,66		141 254,76

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
73	IMPOTS ET TAXES					
- 73 - 7363	IMPOTS ET TAXES IMPOTS ET TAXES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES DE SCE IMPOT SUR LES SPECTACLES					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 044 900.00	2 053 503.43			-8 603.43
7472 7473 7474 7475 7478	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PARTICIPATIONS REGIONS DEPARTEMENTS COMMUNES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES AUTRES ORGANISMES	10 000.00 2 034 900.00	18 603.43 2 034 900.00			-8 603.43
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 044 900.00	2 053 503.43			-8 603.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	4 105.86			-2 105.86
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000.00	4 105.86			-2 105.86
TOTAL DES RECETTES REELLES (i)=(a)+76+77+78		2 046 900.00	2 057 614.29			-10 714.29
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 046 900.00	2 057 614.29			-10 714.29
Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			105 586.82			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM. PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
	Total dépenses	2 011 232,06		854 853,03	729 079,02	427 299,98
	Total recettes	2 163 201,11	105 696,82	2 039 005,86	18 608,43	
	Solde de fonctionnement	151 959,05	105 696,82	1 184 152,78	-710 470,89	-427 299,98
RESTES A REALISER au 31/12/N						
	Total RAR dépenses					
	Total RAR recettes					
	Solde RAR fonctionnement					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Désigné	TOTAL	Non ventilés 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
DEPENSES		2 011 232.06		854 853.08	729 079.02	427 299.96
Dépenses réelles		2 011 232.06		854 853.08	729 079.02	427 299.96
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	366 249.64		72 228.44	27 721.24	266 299.96
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	782 624.64		782 624.64		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	862 357.78			701 357.78	161 000.00
Dépenses d'ordre						
002 Déficit de fonctionnement reporté						
RECETTES		2 163 201.11	105 688.82	2 039 005.86	18 608.43	
Recettes réelles		2 057 614.29		2 039 005.86	18 608.43	
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 053 568.43		2 034 900.00	18 608.43	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 105.66		4 105.66		
Recettes d'ordre						
002 Excédent de fonctionnement reporté		105 586.82	105 586.82			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<u>Personnes de droit privé</u>		
<u>Associations</u>		
APAMAD ACCOMPAGNEMENT ET MARIEN ADOVICILE	65 000.00	
LA CMADE	500.00	
ASSOCIATION CAROLINE BINDER	7 000.00	
LES BOUCHONS DE L'ESPOIR	1 000.00	
AIDES	1 500.00	
APPUIS	10 000.00	
ASS. LE SECOND SOUFFLE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUEL (GEII) DE COLM	3 000.00	
UNAPEI	10 000.00	
CIDFF DU HAUT RHIN (DROITS DES F	685.00	
APALIB	95 000.00	
UNION NATIONALE INVALIDES ACCIDENTES DU TRAVIL	400.00	
ASSOC SYND FAMILLES MUXOPARENTAL ET RECOMPOSEES	5 000.00	
GESTION VESTIAIRE COMMUNAUTAIRE	800.00	
SOS AMITIE HT RHIN	1 000.00	
CROIX ROUGE FRANCAISE COLMAR	8 000.00	
CARITAS SECOURS CATHOLIQUE	13 000.00	
SECOURISTES CROIX BLANCHE	2 200.00	
PARALYSES DE FRANCE	2 000.00	
DELTA REVIE HAUT RHIN	2 100.00	
SECOURS POPUL FR FED HAUT RHIN	5 500.00	
ESPOIR	185 000.00	
MOUVEMENT ATO QUART MONDE	1 200.00	
CENTRE D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA	72 500.00	
CONTACT PLUS	20 000.00	
JALMALV HAUTE ALSACE	3 100.00	
MANNE EMPLOI	6 250.00	
SEPIA SUKIDE ECOUTE PREVENTION INTERVENTION ADOLESCENTS	7 200.00	
GROUPE DES APHASIQUES DE COLMAR ET ENVIRONS	150.00	
RESTOS DU COEUR	6 000.00	
ABEL BENEVOLES DES ENFANTS LESES CEREBRAUX	1 200.00	
ACCES ASSOCIATION CHRETIENNE DE COORDINATION, D'ENTRAIDE ET D	15 000.00	
APPONA 68	5 000.00	
ALSACE ALZHEIMER 68	1 000.00	
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 500.00	
AMICALE CLAIR MATIN	1 000.00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENT ET D'INSERTION SOCIALE (ADEIS	10 000.00	
<u>Entreprises</u>		
AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS DU HAUT-RHIN	1 500.00	
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<u>Personnes de droit public</u>		
<u>Etat</u>		
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	25 000.00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
MAISON DES ADOLESCENTS	2 625.00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	578 910.00	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le 20 juin 2017

La Vice-Présidente


Christiane CHARLUTEAU



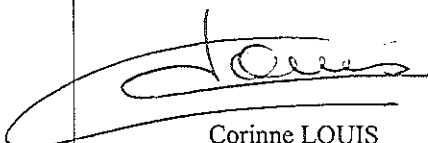
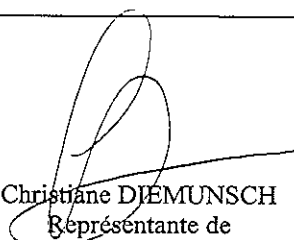
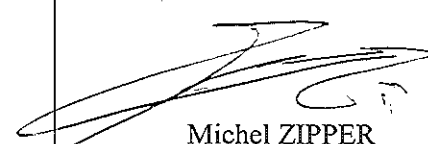
Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le 20 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombres de suffrages exprimés : 9

VOTES Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16 juin 2017

Les membres du Conseil d'administration,

<p align="center"><i>Excusé</i> Gilbert MEYER Président</p>	<p align="center"> Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire</p>	<p align="center"> Roseline HOUNP Adjointe au Maire</p>	<p align="center"> Corinne LOUIS Conseillère Municipale</p>	<p align="center"><i>Excusée</i> Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale</p>
<p align="center"> Christiane DJEMUNSCH Représentante de l'UDAF</p>	<p align="center"><i>Excusé</i> Daniel REBERT Vice-Président de l'APALIB/APAMAD</p>	<p align="center"><i>Excusé</i> Hubert PHILIPP Président de l'Association « La Manne »</p>	<p align="center"><i>Excusé</i> Laurent KONOPINSKI Directeur de l'Association « APPUIS »</p>	<p align="center"> Michel ZIPPER Président de l'association « UNIAT »</p>

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le **21 JUIN 2017**
A Colmar, le

20 JUIN 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2017

Gilbert MEYER
Président



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REÇU À LA PRÉFECTURE

Séance du 20 juin 2017

28 JUIN 2017

120-2017 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Christiane DIEMUNSCH, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Caroline SANCHEZ, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Daniel REBERT, qui donne procuration à Mme Roseline HOUPIN ; M. Hubert PHILIPP, qui donne sa procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne sa procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

28 JUIN 2017

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du Conseil d'Administration du 20.06.2017

**Point N° 4 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2016**

Rapport n° 120 - 2017

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2016, il appartient au Conseil d'Administration de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2016 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	46 382,23 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	105 586,82 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	A + B	151 969,05 €

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	/
Restes à réaliser		
Dépenses	Recettes	
Solde des restes à réaliser		
Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	-/-
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	A+B-F	151 969,05 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

CONSTATE que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 151 969,05 €.

DECIDE d'affecter ce résultat à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 20 juin 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

121-2017 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

28 JUIN 2017

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Christiane DIEMUNSCH, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Caroline SANCHEZ, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Daniel REBERT, qui donne procuration à Mme Roseline HOUPIN ; M. Hubert PHILIPP, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

REÇU À LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2017

Point N°5 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Rapport n°121 - 2017

Le Budget Supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et d'ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire prend en compte le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour 106 969,05 €, afin de tenir compte du résultat constaté lors de l'approbation du Compte Administratif 2016 et dont l'affectation a été décidée par délibération du 20 juin 2017.

Il est proposé d'inscrire un montant de 46 969,05 € au chapitre 011 (compte 6288), 20 000 € au chapitre 012 (compte 6218) et 40 000 € au chapitre 65 (compte 6562) soit 106 969,05.

Compte tenu de ces inscriptions, le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Budget Primitif 2017	Budget Supplémentaire 2017	Cumul
Investissement	-/-	-/-	-/-
Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre 011 – charges à caractère général	350 600 €	46 969,05 €	397 569,05 €
Chapitre 012-charges de personnel et assimilé	800 200 €	20 000 €	820 200,00 €
Chapitre 65-autres charges de gestion courante	937 600 €	40 000 €	977 600,00 €
TOTAL DEPENSES	2 088 400 €	106 969,05 €	2 195 369,05 €
RECETTES			
Compte 002	45 000 €	106 969,05 €	151 969,05 €
Chapitre 74-dotations, subventions, participations	2 041 400 €	-/-	2 041 400,00 €
Chapitre 77-produits exceptionnels	2 000 €	-/-	2 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 088 400 €	106 969,05 €	2 195 369,05 €

La subvention de la Ville de Colmar dans le budget 2018 tiendra compte de l'excédent prévisionnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

ARRETE le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2017 au montant en équilibre de 106 969,05 €.

VOTE les crédits par chapitre.

ADOpte le présent Budget Supplémentaire 2017

Le Président



Centre Communal
d'Action Sociale
de
COLMAR

Budget Supplémentaire
Exercice 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE : 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M. 14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2017

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.1	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.4	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.5	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.6 à 8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.10 à 13	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	X

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I- L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1),
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : -/

II- En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du) (2).

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V- Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	106 969.05	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		106 969.05
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		106 969.05	106 969.05

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		106 969.05	106 969.05

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	Vote sur propos nouvelles
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	350 600.00	46 969.05	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	800 200.00	20 000.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	937 600.00	40 000.00	
Total des dépenses de gestion courante		2 088 400.00	106 969.05	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 088 400.00	106 969.05	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		2 088 400.00	106 969.05	

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	Vote sur propos nouvelles
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 041 400.00		
Total des recettes de gestion courante		2 041 400.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 043 400.00		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		2 043 400.00		

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
--	--

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 969.05		46 969.05
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000.00		20 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000.00		40 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	106 969.05		106 969.05

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	106 969.05
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74 77	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	106 969.05
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	106 969.05
--	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	350 600.00	46 969.05	
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	300.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 550.00		
6182	DIVERS DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 550.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	348 750.00	46 969.05	
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00		
6232	FETES ET CEREMONIES	65 000.00		
6238	DIVERS	3 650.00		
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS COLLECTIFS	208 000.00		
6257	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS RECEPTIONS	100.00		
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 500.00		
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	63 200.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 300.00	46 969.05	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	800 200.00	20 000.00	
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	800 000.00	20 000.00	
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	800 000.00	20 000.00	
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	200.00		
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	200.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	937 600.00	40 000.00	
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	937 600.00	40 000.00	
6562	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	355 000.00	40 000.00	
6568	AUTRES SECOURS	1 000.00		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
6573	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	25 000.00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	556 600.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		2 088 400.00	106 969.05	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		2 088 400.00	106 969.05	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 088 400.00	106 969.05	
---	--------------	------------	--

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	106 969.05

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 041 400.00		
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 041 400.00		
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	12 000.00		
7474	COMMUNES	2 029 400.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 041 400.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000.00		
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		2 043 400.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 043 400.00		
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				106 969.05
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				106 969.05

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

*Fonction 0**SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)*

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		935 419.05	46 969.05
Dépenses de l'exercice		935 419.05	46 969.05
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 219.05	46 969.05
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00	
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		2 183 369.05	151 969.05
Recettes de l'exercice		2 031 400.00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 400.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	
Restes à réaliser - reports		151 969.05	151 969.05
SOLDE		1 247 950.00	105 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 0

SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	02 ADMINISTRATION GENERALE
DEPENSES		888 450.00
Dépenses de l'exercice		888 450.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 250.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		2 031 400.00
Recettes de l'exercice		2 031 400.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 400.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		1 142 950.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

*Fonction 5**INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)*

No	LIBELLE	TOTAL	52 INTERVENTIONS SOCIALES
DEPENSES		837 800.00	837 800.00
Dépenses de l'exercice		837 800.00	837 800.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 300.00	26 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	811 500.00	811 500.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		12 000.00	12 000.00
Recettes de l'exercice		12 000.00	12 000.00
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 000.00	12 000.00
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-825 800.00	-825 800.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 6

FAMILLE

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES
DEPENSES		422 150.00	422 150.00
Dépenses de l'exercice		422 150.00	422 150.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	256 050.00	256 050.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	166 100.00	166 100.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-422 150.00	-422 150.00

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le 20 juin 2017

La Vice-Présidente


Christiane CHARLUTEAU


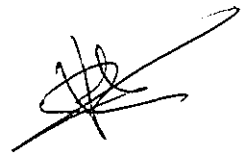
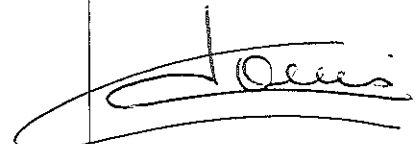
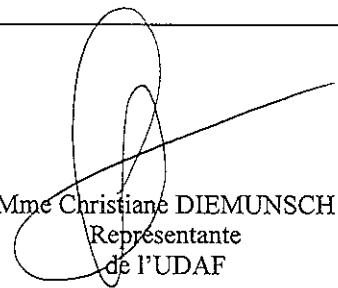
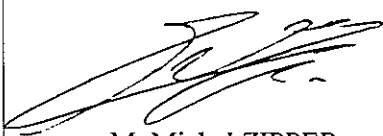
Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le 20 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombres de suffrages exprimés : 11

VOTES Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16 juin 2017

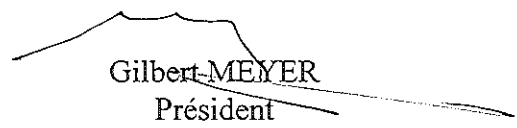
Les membres du Conseil d'administration,

<i>Excusé</i> M. Gilbert MEYER Président	 M. Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire	 Mme Roseline HOUPIN Adjointe au Maire	 Mme Corinne LOUIS Conseillère Municipale	<i>Excusée</i> Mme Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale
 Mme Christiane DIEMUNSCH Représentante de l'UDAF	<i>Excusé</i> M. Daniel REBERT Vice-Président de l'association APALIB	<i>Excusé</i> M. Hubert PHILIPP Président de l'Association « La Manne »	<i>Excusé</i> M. Laurent KONOPINSKI Directeur de l'Association « APPUIS »	 M. Michel ZIPPER Président de l'association « UNIAT »

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le **21 JUN 2017**
A Colmar, le

20 JUN 2017

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 JUN 2017


Gilbert MEYER
Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 20 juin 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2017

122-2017 – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Christiane DIEMUNSCH, Jean-Jacques WEISS, Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Caroline SANCHEZ, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER ; M. Daniel REBERT, qui donne procuration à Mme Roseline HOUPIN ; M. Hubert PHILIPP, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

Point N° 6 PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)Rapport n° 122 - 2017

Le contrat de Ville 2015 – 2020 a inscrit, dans sa convention-cadre signée le 30 juin 2015, la mise en œuvre d'une Programme de Réussite Educative (PRE).

Ce programme, rendu obligatoire par l'Etat en 2016, concerne les secteurs en zone d'éducation prioritaire (REP+) qui correspondent aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Le PRE est un dispositif permettant un accompagnement individualisé des enfants et des adolescents entre 2 et 16 ans, rencontrant des difficultés scolaires, éducatives, sociales et/ou de santé. Son objectif est d'augmenter les chances de réussite des enfants et des adolescents des quartiers prioritaires de la Ville et de favoriser leur épanouissement et leur bien-être. Il s'attache également à aider les familles à exercer pleinement leur mission et leur rôle éducatif.

Le PRE ne se substitue pas aux actions de l'Education Nationale, ni à celles de la Protection Maternelle Infantile (PMI) dont la compétence relève du Département. Mais il doit permettre de mettre en place – hors temps scolaire – des actions personnalisées qui répondent aux difficultés de chaque jeune intégré au dispositif, en articulation avec l'Education Nationale et dans une démarche de proximité où chaque professionnel apporte des réponses en cohérence avec les autres professionnels et avec les parents.

La mise en œuvre d'un PRE nécessite au préalable l'élaboration d'un diagnostic destiné à recenser les besoins socio-éducatifs des enfants des QPV.

A Colmar, ce diagnostic a été réalisé en 2015-2016 auprès des établissements scolaires implantés dans les QPV (2 collèges, 5 écoles élémentaires et 12 écoles maternelles). Un total de 3 456 élèves a été recensé dont 663 susceptibles de bénéficier d'un PRE. Le diagnostic a été complété par des entretiens avec des médecins de PMI et de l'Education Nationale.

Les principaux problèmes repérés sont :

- les carences éducatives
- le surpoids et l'obésité
- les délais d'attente (trop longs) chez les spécialistes
- la prise en charge thérapeutique et pédopsychiatrique trop tardive et insuffisante
- l'absence ou insuffisance de brossage des dents
- l'insuffisance de pratique d'activités sportives et d'activités socio-éducatives et culturelles

Le PRE doit obligatoirement être porté par un établissement public à comptabilité propre. A Colmar, le choix a été fait de confier le portage juridico-financier du PRE au CCAS et de recruter, pour sa mise en œuvre opérationnelle, un coordinateur/trice, qui sera rattaché(e) à la Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse de la Ville (DEEJ).

Ce coordinateur interviendra dans le pilotage du projet, dans la coordination du réseau d'acteurs et auprès des familles. Sa rémunération sera cofinancée par l'Etat sur les crédits de la politique de la Ville avec un plafond de 80 % maximum. La logistique du poste, les frais de fonctionnement et les actions à destination des élèves scolarisés en REP et REP+ seront cofinancés par le CCAS, la CAF et le Département.

Le coût global de fonctionnement du poste et des actions a été estimé à 60 000 € sur une année pleine, répartis de la façon suivante :

- salaire : 50 000 € bruts
- frais de fonctionnement courant + coût des actions : 10 000 €

Concernant le cofinancement :

- le Conseil Départemental a donné son accord pour le versement d'une subvention de 5 000 €
- la CAF statuera le 15 juin 2017 : 20 000 € demandés
- l'Etat a donné son accord de principe pour le versement d'une subvention de 30 000 € sous réserve que le projet soit validé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

L'embauche du coordinateur/trice est prévue à la rentrée scolaire 2017/2018, soit un coût proratisé sur 4 mois (septembre à décembre 2017) de 20 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, mais aussi de l'obligation d'un portage par un établissement public à comptabilité propre, il est proposé d'utiliser 20 000 € sur l'excédent de clôture 2016 et de l'affecter au Budget Supplémentaire 2017 pour financer le PRE (poste de coordonnateur + logistique et actions) au titre de l'année 2017.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le portage juridico-financier du PRE par le CCAS de Colmar et le financement proratisé du poste de coordonnateur, de la logistique et des actions pour l'année 2017 à hauteur de 20 000 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 2017.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du PRE.

Le Président